

l'intégralité du budget annuel, atteignant même un niveau record en 2025 avec 139,52 M FCFP.

Au titre de la lutte contre les addictions et les violences

Notre fenua est confronté à une progression préoccupante des phénomènes d'addictions et de violences, dont les effets sont amplifiés par les spécificités de son territoire insulaire, caractérisé par son étendue, son éclatement géographique et le rôle déterminant des solidarités familiales et communautaires. Dans ce contexte, la réponse publique ne peut se limiter aux seules compétences régaliennes de l'État, centrées sur la répression et la justice. Elle suppose également une implication pleine et entière du Pays afin d'agir sur les causes profondes, au plus près des populations, des communes et des archipels.

L'efficacité de cette action repose sur une coordination étroite entre les services de l'État, du Haut-commissariat et ceux du Pays, condition indispensable à la cohérence des interventions. Elle implique également une mobilisation renforcée des acteurs locaux — communes, établissements, associations et société civile — dont l'engagement quotidien constitue un levier essentiel dans la prévention et l'accompagnement des publics concernés.

La mission confiée s'articule autour de trois axes complémentaires :

- **Le premier axe repose sur la prévention, qui constitue le levier prioritaire pour enrayer durablement les phénomènes d'addictions et de violences.**

Il vise à protéger en priorité les publics les plus vulnérables, notamment les jeunes, en développant des actions éducatives, culturelles, sportives et sanitaires cohérents, en structurant une communication adaptée et en mobilisant l'ensemble des acteurs locaux afin de créer des environnements sécurisants et porteurs de repères.

- **Le deuxième axe concerne la prise en charge des personnes déjà affectées par ces problématiques.**

Il s'agit d'améliorer la capacité d'accueil et la qualité de l'accompagnement thérapeutique, social et psychologique, en s'appuyant sur les structures existantes, notamment le CHPF, les dispositifs de santé mentale, les parcours de postcure et les intervenants de terrain. Cet axe implique également un renforcement des compétences des professionnels afin de mieux détecter les situations à risque, d'assurer une orientation rapide et de garantir la continuité des parcours d'accompagnement.

- **Le troisième axe porte sur l'articulation avec la lutte contre les trafics et le blanchiment.**

Si ces compétences relèvent principalement de l'État, leur efficacité suppose une coordination renforcée avec l'action du

Pays, notamment en matière de prévention, d'analyse et de partage d'informations, afin d'assurer une réponse globale et cohérente.

L'ambition poursuivie est de construire un modèle de société plus sûr et plus résilient, capable de prévenir durablement les addictions et les violences, en s'appuyant sur les valeurs, les traditions et la culture propres à la Polynésie française pour renforcer la cohésion sociale.

L'action conduite s'appuie sur une méthode de travail structurée, combinant coordination interministérielle, immersion terrain, production stratégique et représentation institutionnelle. La mise en place de groupes de travail interservices a permis de fluidifier les échanges entre les secteurs concernés — santé, éducation, affaires sociales et jeunesse — et de renforcer la cohérence des réponses apportées.

L'immersion terrain constitue un élément central de cette démarche, avec des échanges réguliers auprès des communes, des acteurs judiciaires, des établissements scolaires, des travailleurs sociaux et des associations. Cette approche permet d'adapter les orientations stratégiques aux réalités locales et de mieux prendre en compte les spécificités de chaque archipel.

Sur le plan opérationnel, plusieurs actions structurantes ont été engagées, notamment la validation du Comité opérationnel territorial anti-fraude (COTAF) en Polynésie française, l'élaboration du plan gouvernemental de lutte contre les addictions 2025–2026, l'animation de groupes de travail interservices réunissant plusieurs ministères et services, ainsi que la mise en place d'une convention entre les services du Pays et les forces de sécurité intérieure.

Des initiatives concrètes ont également été développées, notamment des actions de communication et de sensibilisation, ainsi que des projets opérationnels visant à renforcer la sécurisation des espaces publics et à mieux informer les populations.

Les premiers résultats témoignent d'une amélioration notable du pilotage et de la coordination de l'action publique, avec une montée en puissance des actions de prévention et une meilleure connaissance des zones et des publics à risque.

Les perspectives pour 2026 visent à consolider les dispositifs engagés, à amplifier les actions de prévention, à renforcer les réponses sanitaires et à structurer davantage les réponses pénales et financières face aux trafics.

1.1.2 Bilan ministériel de la Vice-Présidence, ministre des Solidarités, en charge de la Famille, de la Condition féminine, des Personnes non autonomes, de la communauté LGBTQ+ et des Relations avec les institutions (VP)

Au cours de l'année 2025, la Vice-présidence a mis en œuvre le Plan de dignité humaine – Fa'atura te ta'ata (2025-2030), structuré autour des trois axes stratégiques :

- FA'ATUPU : bâtir et améliorer le cadre de vie ;

- FA'AORA : soutenir et accompagner les populations ;
- FA'ATURA : protéger et respecter les personnes vulnérables.

Ce plan vise à renforcer la cohésion sociale, lutter contre les inégalités et garantir la dignité humaine pour toutes et tous.

Dans la continuité de la mise en œuvre du Plan de dignité humaine – Fa'atura te ta'ata, plusieurs actions structurantes ont été engagées afin de traduire concrètement ses orientations stratégiques, notamment à travers l'élaboration et la mise en œuvre du schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale.

Au titre du schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale

En 2025, plusieurs mesures ont été mises en œuvre afin d'améliorer l'accès aux aides sociales et de renforcer la protection des publics vulnérables.

L'une des premières mesures a été l'adoption du **schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale**, approuvé en avril 2025 par l'Assemblée de la Polynésie française. Ce document stratégique constitue le cadre de référence de la politique sociale du Pays et permet de structurer l'action publique en faveur des populations les plus fragiles.

Ce schéma a notamment permis la mise en œuvre de **cinq actions prioritaires**, également inscrites dans le **Plan de**

dignité humaine – Fa'atura te ta'ata, visant à améliorer l'accès aux droits, renforcer les dispositifs d'aide sociale et mieux accompagner les publics vulnérables.

Un point de situation détaillé sur l'état d'avancement de ces actions est présenté dans la sous-partie relative aux schémas directeurs sectoriels et plans stratégiques du présent rapport.

Ces actions ont contribué à améliorer la prise en charge des familles, des personnes en situation de précarité et des personnes dépendantes.

Au titre du portefeuille des solidarités

- **Action - Assises de la vieillesse « Aupuru Matahiapo » – 24 et 25 mars 2025**

Organisées par la Vice-présidence les 24 et 25 mars 2025, à l'Université de la Polynésie française puis à l'Assemblée de la Polynésie française, les Assises de la vieillesse « Aupuru Matahiapo » ont réuni les institutions, les professionnels, les associations, les universitaires ainsi que les acteurs de la société civile afin de définir les orientations de la politique publique en faveur du bien-vieillir en Polynésie française.

Dans un contexte marqué par le vieillissement progressif de la population, ces travaux ont permis d'engager une réflexion collective sur l'adaptation des dispositifs d'accompagnement, afin de répondre aux besoins croissants des personnes âgées tout en tenant compte des réalités sociales, familiales et culturelles du fenua.

Les échanges ont notamment porté sur le soutien aux aidants familiaux, la lutte contre l'isolement, l'amélioration de la prise en charge de la dépendance, l'adaptation des structures d'accueil, la pérennité des mécanismes de solidarité ainsi que la nécessité de développer des solutions de proximité dans les archipels. Une attention particulière a également été portée à l'intégration des valeurs de solidarité familiale propres à la société polynésienne, tout en anticipant les évolutions démographiques et sociales à venir.

Ces assises ont contribué à alimenter les travaux engagés dans le cadre du Plan de dignité humaine et du schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale, avec pour objectif de renforcer les politiques publiques en faveur des matahiapo et de garantir à chacun une vieillesse digne, accompagnée et pleinement intégrée à la société.

- **Action - Inauguration des Tere House – 14 avril 2025**

Dans le cadre du Plan de dignité humaine, la Vice-présidence a mis en place une solution d'hébergement temporaire à destination des personnes sans-abris engagées dans un

parcours d'insertion sociale et professionnelle. Le public alors ciblé est celui inscrit dans un cursus de formation dispensé par le Campus des métiers et des qualifications du Pacifique (CMQP), en partenariat avec l'accueil Te Vai-Ete.

Les Tere House permettent d'assurer un hébergement temporaire pendant la durée du stage, afin d'offrir aux bénéficiaires des conditions de vie stables et dignes, favorisant leur participation à la formation et leur réinsertion. Cette action s'inscrit dans une approche globale associant **hébergement, accompagnement social et insertion professionnelle**, afin de lutter durablement contre l'errance et la marginalisation des personnes sans domicile.

- **Action - Maraude des services du Pays – 19 juin 2025**

La première édition de la maraude des services du Pays, organisée par la Vice-présidence et sous le haut patronage du Président du gouvernement au parc Bougainville à Papeete, a permis de rapprocher l'institution des personnes sans-abri ou en situation de grande précarité.

Cette opération, conduite avec l'appui de la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE), des services du Pays comme de l'État et de la commune de Papeete, mais aussi les associations, a permis de proposer en un même lieu un accès coordonné aux droits sociaux, aux soins, à l'hébergement, à l'emploi et à l'accompagnement administratif et juridique.

Près de 200 personnes ont été accueillies, permettant l'engagement de nombreuses démarches administratives et l'accès à des aides immédiates.

- **Action - Le « guichet social » de l'administration – juillet à novembre 2025**

Mis en place à la Vice-présidence, en lien avec le ministère de la Fonction publique, le guichet social de l'administration a été instauré afin de répondre aux situations de fragilité sociale et professionnelle rencontrées par les agents du Pays, en

particulier ceux relevant des catégories les plus modestes. Ce dispositif vise à renforcer la proximité entre l'administration et ses personnels, en offrant un espace d'écoute, d'analyse et d'orientation vers les aides et dispositifs adaptés.

Entre juillet et novembre 2025, cinq permanences ont été organisées, au cours desquelles 178 agents ont été reçus, représentant 218 situations examinées. Ces entretiens ont permis d'identifier des difficultés relevant à la fois de la sphère sociale, notamment liées aux ressources financières, au logement, aux contraintes familiales ou au handicap et de la sphère professionnelle, telles que l'évolution de carrière, les conditions de travail, le recrutement, la formation ou la santé au travail.

À l'issue des permanences, les situations ont fait l'objet d'une orientation vers les services compétents, notamment la Vice-présidence et la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité, le ministère de la Fonction publique et la Direction des talents et de l'innovation, ainsi que les services en charge du logement ou d'autres administrations concernées, permettant une prise en charge coordonnée et adaptée à chaque situation.

Ce guichet social constitue ainsi un outil transversal d'analyse et d'accompagnement, contribuant à améliorer la connaissance des difficultés rencontrées par les agents, à renforcer la coordination entre les services et à consolider le dialogue de confiance entre l'administration et ses personnels. Les premiers résultats confirment la pertinence de ce dispositif de proximité, appelé à être poursuivi et adapté afin de mieux répondre aux besoins identifiés.

- **Action - Journée internationale des personnes âgées à Taha'a – 08 novembre 2025**

Dans le cadre des actions menées en faveur des matahiapo, et dans la continuité des manifestations organisées à Tahiti par la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité, la Journée internationale des personnes âgées a été célébrée auprès de nos aînés à Taha'a, après plusieurs rencontres conduites dans les archipels.

Cette initiative s'inscrit dans le prolongement des actions de sensibilisation et de valorisation menées en faveur des personnes âgées, visant à reconnaître leur rôle essentiel dans la société polynésienne, à renforcer le lien social et à promouvoir le respect des valeurs de solidarité intergénérationnelle.

Elle a permis de valoriser la place des aînés dans la société polynésienne et de rappeler l'engagement du Gouvernement en faveur du maintien de leur autonomie, de la lutte contre l'isolement et du respect de leur dignité, conformément aux orientations des politiques publiques conduites dans le domaine des solidarités.

- **Action - Maraude des services du Pays – 04 décembre 2025**

Une seconde édition a été organisée afin de pérenniser ce dispositif de proximité. Elle a confirmé l'intérêt de cette démarche, fondée sur l'accueil sans condition, la prise en charge globale des

situations et la coopération entre les institutions, les communes et le tissu associatif.

L'élargissement du partenariat, notamment avec des services de l'État et des acteurs associatifs spécialisés, a permis d'améliorer la prise en charge des situations d'errance, d'addictions et de grande marginalisation.

- **Action - Inauguration du centre d'hébergement Pū Ora no Ta'apuna – 22 décembre 2025**

La Vice-présidence a inauguré à Punaauia le centre d'hébergement social transitoire « Pū Ora no Ta'apuna », destiné notamment aux personnes sans abri inscrites dans une circuit d'insertion et rencontrant des difficultés d'accès au logement.

Cette structure, d'une capacité d'accueil de seize personnes, propose un hébergement temporaire ainsi qu'un accompagnement social individualisé visant à favoriser l'accès aux droits, la stabilisation des situations et l'autonomie.

Ce dispositif répond notamment aux besoins des travailleurs précaires ne pouvant accéder ni au logement social ni au parc locatif privé.

- **Convention - Production de magazines sur la thématique « FAATURA, Solidarité le Mag » et de modules télévisés sur « 1 JOUR, 1 ASSO (6 915 600 FCFP)**

Les établissements médico-sociaux et socio-éducatifs occupent une place centrale dans l'accompagnement des publics vulnérables, en assurant l'accueil, la protection et le suivi des enfants, des personnes âgées dépendantes, des personnes en situation de handicap ainsi que des victimes de violences. Majoritairement portées par des associations engagées sur le territoire, ces structures répondent à des besoins en constante augmentation, malgré des contraintes importantes liées aux moyens disponibles, aux spécificités des publics accompagnés et aux réalités géographiques.

Dans ce contexte, il apparaît nécessaire de mieux valoriser leur action et de sensibiliser la population aux enjeux du travail social et médico-social. La réalisation de contenus audiovisuels dédiés, tels que « FAATURA, Solidarité le Mag » et « 1 JOUR, 1 ASSO », s'inscrit dans cette démarche en contribuant à renforcer la visibilité de ces acteurs de terrain, à mieux faire connaître leurs missions et à consolider le lien de confiance avec les citoyens.

- **Convention - Réalisation et production d'une série humoristique de 35 épisodes sur la sensibilisation à la mendicité en Polynésie française (2 691 660 FCFP)**

La mendicité, bien que dépénalisée, demeure une réalité sociale complexe qui soulève des interrogations d'ordre social, éthique et économique. Elle constitue souvent le symptôme de difficultés plus profondes telles que la précarité, l'isolement, les troubles psychiques ou encore les ruptures familiales et professionnelles. Les dons en espèces, s'ils partent d'une intention solidaire, ne permettent pas de traiter les causes réelles qui conduisent certaines personnes à mendier et peuvent parfois entretenir des situations de dépendance ou d'exploitation. Par ailleurs, toutes les personnes qui mendient

ne sont pas nécessairement sans abri, ce qui renforce la complexité du phénomène.

Face à cette réalité, il est apparu nécessaire de proposer une approche pédagogique, accessible et empathique, susceptible de sensibiliser un large public, notamment les jeunes générations. Dans ce cadre, il a été envisagé la réalisation d'une série audiovisuelle humoristique de 35 épisodes, intitulée « PLANS B », mêlant comédie et drame.

Inspirée de situations réelles, cette série met en scène plusieurs personnages représentant différentes facettes de la vie à la rue et s'inscrit dans une démarche de communication sociale de proximité visant à déconstruire les idées reçues sur la mendicité, encourager les comportements citoyens et solidaires, valoriser les dispositifs d'accompagnement existants et renforcer le lien social et la cohésion communautaire.

- **Convention - Production et diffusion de programmes audiovisuels de sensibilisation et de prévention sur l'inclusion, la diversité et la lutte contre les discriminations (5 609 320 FCFP)**

Le programme audiovisuel « Nos Différences » s'inscrit dans une démarche de sensibilisation du grand public aux enjeux liés à l'inclusion sociale, en mettant en lumière les parcours de vie, les difficultés et les réussites des personnes concernées, tout en favorisant une meilleure compréhension des réalités vécues. Sa diffusion régulière vise à déconstruire les préjugés, encourager le respect des différences et promouvoir une société polynésienne plus équitable et solidaire.

Dans ce cadre, la production et la diffusion de 24 émissions télévisées hebdomadaires ont été réalisées afin de sensibiliser le public aux thématiques de l'inclusion, de la diversité et de la lutte contre les discriminations. Ces émissions ont notamment abordé l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la société et le monde du travail, la lutte contre les discriminations de genre et les violences sexistes, l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de précarité, les difficultés rencontrées par les personnes issues de cultures ou d'origines différentes, ainsi que, plus largement, les problématiques liées à la justice sociale et à l'égalité des chances.

Cette action initiée en 2024 se poursuivra en 2026 et s'inscrit dans la continuité des mesures engagées, notamment à travers la phase II du programme social d'amélioration et de sécurisation de l'insertion.

- **Convention - Phase II du programme social d'amélioration et de sécurisation de l'insertion professionnelle des personnes sans-abris dans le secteur de l'hôtellerie-restauration (5 150 000 FCFP)**

En 2024, un programme de formation à vocation sociale a été mis en place par le Campus des métiers et des qualifications hôtellerie et restauration (CMQP) afin de favoriser l'insertion professionnelle de personnes très éloignées de l'emploi. Déployé au sein de l'accueil « Te Vai-ete », ce projet pilote visait à accompagner un public en situation de grande précarité vers une insertion sociale et professionnelle progressive, dans un secteur confronté à des besoins importants en main-d'œuvre.

En 2025, la phase II du dispositif a consisté en une formation pratique sous forme de « sas » vers l'emploi, avec la mise en place d'un restaurant d'application d'insertion. Ce programme, suivi par douze bénéficiaires, exclusivement des hommes sans domicile fixe, dont certains en situation de handicap ou suivis par des services d'insertion, leur a permis de consolider leurs compétences dans un cadre encadré afin de favoriser une insertion professionnelle durable.

- **Convention - Production et diffusion de programmes audiovisuels de sensibilisation et de prévention en matière de protection de l'enfance (5 318 910 FCFP)**

Programme qui a débuté en novembre 2024 et qui s'est terminée en février 2025, déclinée en 25 programmes audiovisuels (films et dessins animés) sous forme de capsule entendue et lue et toujours dans les 2 langues : tahitien et français.

Ce projet s'est inscrit également dans une démarche de renforcement de la protection et du développement des enfants, tout en veillant à garantir l'égalité des chances. La prévention est identifiée comme la pierre angulaire de cette stratégie, en tenant compte de la diversité des facteurs pouvant compromettre le respect des besoins fondamentaux des enfants.

- **Subvention en faveur de l'association CMQP : Programme social d'amélioration et de sécurisation de l'insertion professionnelle dans le secteur de l'hôtellerie-restauration en faveur des Femmes sans domicile fixe : (2 800 000 FCFP)**

À la suite des résultats positifs obtenus lors du programme précédent, un nouveau dispositif a été mis en place au bénéfice de femmes sans domicile fixe, afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle dans le secteur de l'hôtellerie-restauration. La phase I du programme a concerné un groupe de dix bénéficiaires et visait à les redynamiser, à les préparer à la vie en collectivité et à renforcer leurs savoirs fondamentaux, en les articulant avec les exigences des métiers de la restauration.

Cette première phase avait pour objectif de permettre à ces personnes, très éloignées de l'emploi, d'acquérir les compétences de base nécessaires à leur insertion sociale et professionnelle, notamment en communication orale et écrite, en calcul, en logique et dans les apprentissages liés au secteur de l'hôtellerie-restauration. L'accompagnement proposé a également permis de restaurer la confiance en soi, de développer l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne et de préparer les bénéficiaires à intégrer un parcours de formation pré-qualifiant, un dispositif d'insertion professionnelle ou un accès direct à l'emploi.

La phase II du programme, prévue en 2026, aura pour objectif de consolider les acquis et de poursuivre le parcours d'insertion vers une intégration durable dans le monde professionnel.

- **Subvention en faveur de l'association HEIMARAMA : Organisation d'un déplacement d'une délégation de jeunes à TUBUAI prévu du 26/10 au 07/11/2025 (950 000 FCFP)**

L'association avait pour projet de permettre à des jeunes de Tahiti issus de familles défavorisées, notamment des quartiers de Hitimahana, Muriavai et Amoe à Mahina, ainsi que de Papeete, Tiarei et Hitiaa, de vivre une expérience enrichissante de partage, de découverte et d'échanges avec les jeunes et les adultes de l'île de Tubuai, favorisant ainsi l'ouverture sociale et culturelle.

En effet, ces échanges ont permis à chaque jeune de sortir de son quartier et de son environnement familial, afin de découvrir et d'apprendre les valeurs de la vie en société. Ils ont constitué une opportunité de s'extraire temporairement de son cadre habituel, de développer la cohésion sociale et de s'épanouir autrement, en devenant acteur et en participant, avec ses pairs, à des actions de prévention de la délinquance et d'inclusion, tout en favorisant la structuration de sa personnalité.

- **Subvention en faveur de l'association FAAITE HAERE I MUA : Organisation d'activités périscolaires et la mise en œuvre de projets au service de la population (825 000 FCFP)**

L'association a sollicité un soutien financier afin de proposer des activités périscolaires aux enfants de l'île de Faaite, à la suite de la modification du calendrier scolaire 2024-2025, dans une démarche à caractère social et solidaire visant à prévenir l'oisiveté, à favoriser l'encadrement des jeunes et à contribuer à leur épanouissement.

Ces activités, organisées en semaine de 13 h à 14 h 30 les lundis, mardis et jeudis, permettent d'offrir aux enfants un cadre éducatif structurant, de renforcer le lien social et de garantir un accès à des activités encadrées dans un contexte d'isolement géographique.

La subvention a permis l'acquisition du matériel nécessaire à la mise en œuvre des ateliers ainsi que la rémunération des intervenants mobilisés pour assurer l'encadrement et l'animation des activités, contribuant ainsi à la cohésion sociale au bénéfice des familles de l'île.

- **Coopération pour la réalisation et de la diffusion du film documentaire intitulé « Ma Rue », destiné à informer et sensibiliser le public aux problématiques du**

sans-abrisme et du handicap en Polynésie française (1 500 000 FCFP)

Environ 600 personnes sans-abri sont recensées en Polynésie, principalement dans la zone urbaine de Papeete, dont une part importante souffre de troubles mentaux, révélant une problématique majeure touchant à la santé publique, à la cohésion sociale et aux droits humains. Dans ce contexte, le documentaire « Ma Rue », réalisé par Elia Merlot et Mathilde Zampieri, s'inscrit dans une démarche citoyenne et artistique visant à informer, sensibiliser et susciter une réflexion collective sur la réalité de la grande précarité.

À travers le parcours de Marama, femme polynésienne en situation de handicap vivant dans la rue depuis l'adolescence, le film aborde les thèmes de la résilience, de la dignité, de la condition féminine et des inégalités sociales. Il met également en lumière les difficultés structurelles rencontrées par les personnes sans-abri, notamment le manque de dispositifs adaptés, les enjeux liés aux troubles mentaux, ainsi que certaines réalités propres à la Polynésie, telles que les questions foncières, les inégalités sociales héritées du passé et les conséquences sanitaires et sociales des essais nucléaires.

Ce documentaire contribue ainsi à porter un regard plus humain sur la précarité, en donnant la parole aux personnes concernées et en favorisant une meilleure compréhension des enjeux sociaux liés à l'exclusion.

- **Subvention en faveur de l'association TAATIRAA MATAHIPO NO TUMARAA pour le déplacement d'une délégation de personnes âgées de Tumaraa à Rarotonga, aux Îles Cook, du 20 au 28 novembre 2025 (500 000 FCFP)**

Ce projet a permis aux matahiapo de la commune de Tumaraa de rencontrer leurs homologues des Îles Cook et de renforcer les liens entre les participants, en favorisant la cohésion sociale et les échanges culturels. Les activités ont porté notamment sur le partage de chants traditionnels, de danse tahitienne, de savoir-faire artisanaux, ainsi que sur la transmission de l'histoire, des expériences de vie et des connaissances culturelles propres à chaque île.

Au titre du portefeuille de la famille

- **Action - « Family Boost – Ia fa'aora to'u utuafare » : une conférence pour renforcer les liens familiaux, à la présidence – 28 juin 2025**

Le 28 juin 2025, la Vice-présidence, sous le haut patronage du Président du gouvernement, a organisé à la Présidence la conférence « Family Boost – Ia fa'aora to'u utuafare », consacrée au soutien et au renforcement des familles polynésiennes, confrontées à des difficultés sociales croissantes.

Cette journée, qui a réuni plus de 200 participants (familles d'accueil, tiers dignes de confiance, accueillants familiaux et anciens participants aux séjours « J'aime ma famille ») avait pour objectif de proposer des outils concrets pour améliorer les relations familiales, renforcer les liens parents-enfants et favoriser une meilleure harmonie au sein du foyer.

Trois grands thèmes ont structuré les échanges : le rôle de la famille dans l'épanouissement des enfants, les ressources pour mieux faire face aux difficultés du quotidien, et l'importance du couple parental comme base d'un équilibre familial durable.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche de prévention sociale visant à accompagner les familles en amont des difficultés, à renforcer leur autonomie et à promouvoir une société plus solidaire, où le bien-être des familles demeure au cœur des politiques publiques.

- **Subvention en faveur de l'association Fédération des Œuvres Laïques (FOL) pour la mise en œuvre du projet « TE NATI », destiné à l'accompagnement des familles en difficulté vers une réinsertion sociale et professionnelle durable (2 848 600 FCFP)**

Le projet s'inscrit dans la continuité des actions de soutien aux familles en difficulté et vise à renforcer la cohésion familiale, prévenir les ruptures sociales et favoriser une réinsertion durable des publics les plus fragiles.

Mis en œuvre en 2025 en deux sessions, le dispositif comprenait des camps familiaux destinés à restaurer le dialogue et la cohésion au sein du foyer, suivis d'un accompagnement de trois mois incluant des ateliers de développement personnel, de parentalité et de préparation à l'emploi. Cette approche participative a pour objectif de restaurer la confiance, de valoriser les ressources familiales et de favoriser l'autonomie sociale et économique des familles.

- **Subvention en faveur de l'association COMITE PF LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER (950 000 FCFP)**

La Ligue mène des actions d'accompagnement des malades et de sensibilisation du public aux risques liés à la maladie et à l'importance du dépistage. Tout au long de l'année, plusieurs actions sont mises en œuvre avec le concours de bénévoles, de professionnels de santé et d'intervenants spécialisés, notamment un soutien psychologique aux patients et à leurs proches, un accompagnement des familles évacuées sanitaires vers la Métropole, ainsi que des actions de solidarité au profit des enfants hospitalisés et des familles, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- **Subvention en faveur de l'association ARIHAUNUI pour l'organisation d'une journée de cohésion sociale « Noël des enfants » prévue le 14 décembre 2025 (950 000 FCFP)**

À l'occasion des fêtes de Noël, une journée de cohésion a été organisée afin de renforcer le lien social et la solidarité, notamment au profit des enfants issus de familles modestes ou

vivant dans des zones isolées de la Polynésie française. Cette action visait à favoriser le partage entre les familles, à offrir aux enfants un espace d'épanouissement et d'inclusion, à promouvoir les valeurs de respect et de vie collective, ainsi qu'à permettre aux familles en difficulté d'accéder à une activité festive et éducative.

- **Subvention en faveur de l'association MOTUVAIHITEMANU VOLLEYBALL pour l'organisation de deux journées de cohésion sociale pour des familles et enfants, prévues les 13 et 18 décembre 2025 (900 000 FCFP)**

Ces initiatives, portées par l'engagement bénévole des membres du club, visaient à renforcer le lien social et l'esprit de solidarité à l'occasion des fêtes de fin d'année, en offrant aux familles et aux enfants des moments de partage autour d'activités collectives. Organisées les 13 et 18 décembre 2025, ces actions ont permis de proposer des temps festifs au profit des familles en difficulté et des enfants du club, à travers des animations, des repas conviviaux et des distributions de cadeaux, contribuant ainsi à la cohésion sociale, à la valorisation des traditions et au bien-être des participants.

- **Subvention en faveur de l'association TAMAHEI J.C.E - Organisation de la Fête de Noël en faveur des enfants prévue le 19 décembre 2025 (900 000 FCFP)**

Organisée à la maison de quartier - salle omnisports de Vaitoare, cette journée a permis d'offrir aux enfants de 3 à 15 ans un moment festif, convivial et éducatif, tout en renforçant la cohésion sociale au sein de la commune. Cet événement annuel, particulièrement attendu par les familles, a contribué à développer la solidarité communautaire, à valoriser les traditions culturelles locales et à soutenir le bien-être des enfants et des familles en difficulté.

Au titre du portefeuille de la condition féminine

- **Action - Journée internationale des droits de la femme et de la famille à Paea – 14 mars 2025**

Dans le prolongement de la Journée internationale des droits des femmes, la Vice-présidence de la Polynésie française, en partenariat avec la commune de Paea et les associations locales, a organisé à la salle culturelle Manu Iti une journée dédiée aux femmes et aux familles, placée sous le signe de la reconnaissance, du partage et de la réflexion. À cette occasion, les autorités ont salué le rôle essentiel des femmes dans la société polynésienne et ont réaffirmé l'engagement des institutions en faveur de l'égalité et de la promotion des droits des femmes.

La journée a été rythmée par une table ronde réunissant des femmes engagées de la commune, qui ont échangé autour de thématiques liées au social, à l'emploi, à l'éducation, au sport et à la transmission des traditions. Des ateliers consacrés au bien-être et au développement personnel ont également été proposés aux participantes, favorisant les échanges et la valorisation des parcours de chacune.

Cette journée a illustré la volonté commune des institutions et des acteurs locaux de renforcer les droits des femmes, de soutenir les familles et de promouvoir la solidarité, dans la

perspective d'une société polynésienne toujours plus équitable, inclusive et solidaire.

- **Action - Création de l'Observatoire des violences faites aux femmes et intrafamiliales – 18 novembre 2025**

La Polynésie française est touchée par les violences intrafamiliales et conjugales. Ces violences portent atteinte à la dignité humaine, détruisent les équilibres familiaux, fragilisent la cohésion sociale et compromettent l'avenir des enfants. Face à cette situation, la lutte contre les violences faites aux femmes constitue une priorité du Gouvernement.

Pour renforcer l'action publique, la Vice-présidence de la Polynésie française a créé, par arrêté n° 2101/CM du 27 octobre 2025, l'Observatoire des violences faites aux femmes et intrafamiliales. Son lancement officiel s'est tenu le 18 novembre 2025. Ce dispositif s'inscrit dans le Plan de dignité humaine 2023-2028 et dans le Schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale 2025-2030. Il est rattaché à la Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE) et fonctionne en partenariat étroit avec l'autorité judiciaire.

L'Observatoire a pour objectif de mieux comprendre le phénomène des violences afin d'améliorer la prévention, la protection des victimes et la coordination entre les institutions.

Il permet de centraliser les données, de suivre l'évolution des situations et d'apporter aux décideurs des éléments fiables pour adapter les politiques publiques aux réalités du territoire.

Ses missions consistent notamment à observer et analyser l'évolution des violences, recenser les actions mises en place, produire des études thématiques et formuler des recommandations. Les résultats de ces travaux ont vocation à être présentés régulièrement au Conseil des ministres afin d'orienter les décisions et d'améliorer l'efficacité des dispositifs existants.

La Cour d'appel de Papeete et les juridictions de première instance sont membres de l'Observatoire. Cette collaboration permet de consolider les données judiciaires, de suivre le nombre de plaintes, de poursuites et de condamnations, et de mieux coordonner la réponse entre les services administratifs, sociaux et judiciaires.

Le premier livret de l'Observatoire a été présenté le 18 novembre 2025, lors du lancement officiel. Réalisé en partenariat avec le ministère des Solidarités, la DSFE, la Justice et la Cour d'appel, il rassemble les données les plus fiables disponibles et constitue une première photographie consolidée des violences en Polynésie française. Ces éléments serviront de base aux travaux qui seront poursuivis à l'horizon 2026 afin d'affiner l'analyse et d'adapter les réponses publiques.

À travers la création de l'Observatoire des violences, le Gouvernement affirme une volonté claire : disposer d'un outil de transparence, renforcer la coordination entre les institutions

Au titre du portefeuille des personnes non autonomes

- **Action - Maisons des solidarités aux îles Sous-le-Vent – Pose de la 1^{ère} pierre – 24 juin 2025**

Dans le cadre de la réorganisation de l'action sociale dans les archipels, les **Fare Taure'a Hau ont été repensés afin d'évoluer en Maisons des solidarités – Fare Autaeaera'a**, destinées à offrir un accompagnement social et médico-social plus adapté, coordonné et de proximité, au bénéfice des personnes en situation de handicap, des personnes âgées, des familles en difficulté et des aidants.

Cette évolution vise à renforcer l'accessibilité des services publics dans les îles et à garantir une prise en charge plus équitable des populations éloignées des structures spécialisées.

À ce titre, la **Maison des solidarités de Raiatea – Fare Autaeaera'a no Raiatea**, dont la première pierre a été posée le 24 juin 2025 à Uturoa lors du Conseil des ministres délocalisé aux îles Sous-le-Vent, constitue une opération structurante inscrite dans le schéma directeur de l'action sociale et médico-sociale 2025-2030 porté par la Vice-présidence.

La Maison des solidarités sera implantée sur un terrain communal de 8 680 m² et comprendra un bâtiment d'environ 930 m² organisé autour de plusieurs pôles : accueil administratif, espace dédié à l'enfance, pôles adultes avec espace sensoriel et accès au numérique, ainsi qu'un espace de vie quotidienne comprenant cuisine, réfectoire, jardin et parcours inclusif.

et garantir une protection plus effective des victimes. Ce dispositif pose les bases d'une politique publique plus ciblée, plus juste et plus efficace, au service de la dignité humaine et de la sécurité de tous.

- **Convention - Enquête sur les défis et les attentes des femmes polynésiennes (4 000 000 FCFP)**

Face aux enjeux liés à la condition féminine en Polynésie française, une enquête qualitative a été menée en 2025 afin de mieux identifier les difficultés rencontrées par les femmes, leurs attentes et les besoins exprimés par les associations féminines.

Cette mission, conduite entre février et juillet 2025, a notamment permis d'organiser un séminaire des associations féminines, de recueillir des témoignages et données auprès des réseaux associatifs, d'analyser les résultats et d'élaborer des recommandations en vue de proposer des actions publiques adaptées visant à améliorer la situation des femmes.

- **Subvention en faveur de l'association TE VEHINE TE TUMU - Mise en œuvre de projets en faveur des femmes sur les Marquises (800 000 FCFP)**

Au cours de l'année 2025, plusieurs actions ont été organisées à Nuku Hiva en faveur des femmes, notamment à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, de la lutte contre le cancer du sein, ainsi que dans le cadre d'activités de cohésion, de sensibilisation et de promotion de l'entrepreneuriat féminin, en partenariat avec les acteurs locaux, dont la Maison de l'enfance.

Ce projet répond aux besoins importants recensés aux Raromata'i, où de nombreuses situations de handicap et de dépendance ont été identifiées dans un contexte d'éloignement des structures spécialisées. La Maison des solidarités permettra d'assurer un accompagnement de proximité, de soutenir les aidants familiaux et de proposer un lieu de vie, de répit et de rencontre pour les personnes concernées et leurs familles.

Un projet similaire est également engagé à **Bora Bora**, avec pour objectif de renforcer la couverture territoriale des dispositifs sociaux et médico-sociaux dans les archipels et d'améliorer l'accès aux services pour les publics les plus vulnérables.

- **Action - Révision de la réglementation relative au handicap**

Des travaux ont été engagés en 2025 en vue de la révision du cadre réglementaire relatif au handicap, notamment la délibération n° 82-36, afin d'adapter les dispositifs existants aux besoins actuels, de simplifier les procédures et d'améliorer l'accès aux droits des personnes concernées.

- **Convention – Programme d'accompagnement « A Tamau a » destiné à l'inclusion sociale et à l'insertion professionnelle de jeunes en situation de handicap cognitif (3 600 000 FCFP)**

Lancé au dernier trimestre, le programme vise à accompagner huit jeunes porteurs de handicap cognitif, issus de parcours

spécialisés, dans une démarche d'insertion progressive grâce à une formation immersive au sein d'un café-snack pédagogique inclusif, implanté dans les locaux du restaurant d'application « L'Éphémère » au centre Te Vaïete.

Le projet repose sur un partenariat entre institutions publiques, associations spécialisées, acteurs économiques locaux et professionnels bénévoles, dans une approche coordonnée favorisant l'inclusion sociale et professionnelle.

- **Convention - Mission d'expertise et étude de contexte visant l'élaboration du plan d'action « Plan autisme », relatif à la prise en charge des troubles du spectre de l'autisme (TSA) en Polynésie française (3 883 400 FCFP)**

Cette démarche structurée et concertée vise à améliorer la prise en charge, l'accompagnement et l'inclusion des personnes présentant des troubles du neurodéveloppement, en particulier des troubles du spectre de l'autisme, dont les difficultés d'accès à l'éducation, à l'emploi, aux soins et à la vie sociale restent importantes. À cette fin, une mission d'expertise a été engagée afin de réaliser une étude de contexte, une

cartographie des acteurs et des dispositifs existants ainsi qu'une analyse des besoins et des préconisations des parties prenantes.

L'objectif est de définir un plan d'action adapté aux réalités géographiques, culturelles et institutionnelles de la Polynésie française. La démarche se poursuivra au cours du premier trimestre 2026.

- **Convention - Exposition photographique « regards partagés » à l'occasion de la Journée internationale des personnes en situation de handicap (2 500 960 FCFP)**

Dans le cadre de la Journée internationale des personnes en situation de handicap 2025, une exposition photographique a été organisée afin de valoriser le quotidien des personnes en situation de handicap dans leur environnement familial, éducatif, professionnel et social, à travers une approche inclusive et non stigmatisante. Réalisé en partenariat avec plusieurs associations et structures médico-sociales, ce projet visait à porter un regard bienveillant sur le handicap et à mettre en lumière les personnes concernées ainsi que l'ensemble des acteurs qui les accompagnent au quotidien.

Au titre du portefeuille de la communauté LGBT+

- **Action - Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie – 16 mai 25**

À l'occasion de la Journée internationale de lutte contre l'homophobie, la transphobie et la biphobie, célébrée le 17 mai, la Vice-présidence a reçu des représentants de la communauté LGBTQIA+, de la société civile, des institutions du Pays, de l'État ainsi que du consulat d'Australie.

Cette rencontre s'inscrit dans la continuité de l'engagement du Gouvernement en faveur des droits humains, de l'égalité et de l'inclusion, et a permis d'échanger sur la lutte contre les discriminations, la sensibilisation au respect des diversités, l'amélioration de l'accès aux droits et aux soins, ainsi que la préparation de la 4^e Conférence des droits humains du Pacifique, prévue à Tahiti en 2026.

La journée a été marquée par la levée symbolique du drapeau arc-en-ciel à la Vice-présidence, geste fort renouvelé le 17 mai à la Présidence, afin d'affirmer le soutien des autorités aux personnes LGBTQIA+ et de lancer les actions de sensibilisation prévues à cette occasion.

Célébrée dans plus de 130 pays, cette journée rappelle la nécessité de poursuivre la lutte contre les discriminations et les violences, encore présentes, notamment dans les contextes insulaires. En Polynésie française, ces actions s'inscrivent dans la volonté du Gouvernement de construire une société plus inclusive et respectueuse, en cohérence avec le Plan de dignité humaine 2024-2027 porté par la Vice-présidence.

Au titre du portefeuille des relations avec les institutions

Dans le cadre de ses attributions relatives aux relations avec les institutions, la Vice-présidence a assuré, au cours de l'année 2025, le suivi et la coordination des relations entre le Gouvernement de la Polynésie française et les principales institutions du Pays, notamment l'Assemblée de la Polynésie française (APF) et le Conseil économique, social,

- **Convention - Mission d'expertise et de coordination locale pour l'organisation de la 4^e conférence des droits humains du Pacifique (PHRC 4) – TAHITI 2026 (1 950 000 FCFP)**

La Polynésie française a été retenue pour accueillir en 2026 à Tahiti la 4^e Conférence des droits humains du Pacifique (PHRC 4), à la suite d'une candidature portée conjointement par des acteurs associatifs et institutionnels et présentée lors de la conférence organisée à Suva en 2024.

Dans le cadre de la préparation de cet événement international, une mission d'expertise et de coordination locale a été confiée afin d'accompagner l'organisation de la conférence, placée sous l'égide du Pacific Sexual and Gender Diversity Network (PSGDN).

- **Subvention en faveur de l'association COUSINS COUSINES - 1^{er} rassemblement régional de l'Alliance LGBTI Franco-Océanienne (670 000 FCFP)**

Organisé du 26 au 28 novembre 2025, cet événement a permis la tenue d'une réunion officielle réunissant des représentants institutionnels et diplomatiques afin d'échanger sur les perspectives de coopération régionale en matière de droits humains, d'égalité et d'inclusion, ainsi que l'organisation d'une réception officielle destinée à honorer les délégations participantes et à marquer la première rencontre régionale francophone consacrée à la diversité et aux droits humains dans le Pacifique.

environnemental et culturel (CESEC), ainsi que les établissements publics et organismes dans lesquels la collectivité est représentée.

À ce titre, la Vice-présidence a participé à la préparation et au suivi des textes inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée de la Polynésie française, en lien avec les ministères concernés et

les services administratifs compétents, afin de garantir la cohérence de l'action gouvernementale et le bon déroulement des procédures institutionnelles. Selon les sujets examinés, la représentation de la Vice-présidence lors des travaux préparatoires, des commissions ou des séances a pu être assurée soit par la Vice-présidente, soit par un membre de son cabinet dûment mandaté.

La Vice-présidence a également assuré le suivi des saisines et des avis du Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC), en veillant à la bonne transmission des projets de textes relevant de son champ de compétence et à la prise en compte, lorsque cela était nécessaire, des observations formulées par cette instance consultative. La représentation aux réunions ou aux échanges techniques a pu être assurée par les services ou par des membres du cabinet, selon la nature des dossiers.

Par ailleurs, la Vice-présidence a exercé une mission de coordination avec les services du Pays, les établissements publics, les communes et les partenaires institutionnels, afin de faciliter la mise en œuvre des politiques publiques relevant de ses attributions, notamment dans les domaines des solidarités, de la famille, de la condition féminine, des personnes non autonomes et de la cohésion sociale. Cette coordination s'est traduite par l'organisation de réunions de travail, la participation à des instances de suivi ou de pilotage, ainsi que par des déplacements sur le terrain permettant d'assurer un lien direct avec les acteurs concernés.

Par son rôle transversal, la Vice-présidence contribue ainsi à renforcer la cohérence de l'action publique, à garantir la bonne articulation entre les institutions du Pays et le Gouvernement, et à assurer le suivi des dossiers stratégiques relevant de son périmètre de compétence.

1.1.3 Bilan ministériel du Ministère de la fonction publique, de l'emploi, du travail, de la modernisation de l'administration, du développement des archipels et de la formation professionnelle (MFT)

Au titre du portefeuille de la fonction publique et de la modernisation de l'administration

- L'exercice 2025 est marqué par trois temps forts structurants :
- La création de la Direction des Talents et de l'Innovation (DTI), issue de la fusion de la DGRH, de la DMRA et de la section Rémunération de la DBF ;
 - Le lancement du projet de réforme de l'Administration du Pays (PEPERU), engageant une réflexion participative d'envergure ;
 - La montée en charge du programme Fare Ora et de la dématérialisation des services publics.

En 2025, la composition du gouvernement a évolué en février avec la nomination d'un 10ème ministre (en charge du foncier, du logement et de l'aménagement), portant l'effectif de 9 à 10 membres.

Les dépenses relatives aux rémunérations et cotisations sociales des collaborateurs ministériels progressent en lien avec la reconstitution progressive des effectifs de cabinet depuis février 2025. À la clôture de l'exercice, les effectifs de cabinet s'établissent à 78 collaborateurs : 48 agents relevant du statut des personnels de cabinet, 6 fonctionnaires d'État et 24 agents titulaires.

Exercice	Crédits inscrits (FCFP)	Crédits mandatés (FCFP)	Taux d'exécution
2024	874,36 M	744,22 M	85,12 %
2025	960,00 M	834,11 M	86,89 %
Écart	+85,64 M	+89,88 M	+1,77 %

Au 31 décembre 2025, les effectifs de l'administration s'élèvent à 5 364 agents, dont 3 571 fonctionnaires relevant de la fonction publique de la Polynésie française. Le nombre total de postes budgétaires est de 5 891 (5 604 permanents et 287 non permanents).

Programme	Crédits inscrits (FCFP)	Crédits mandatés (FCFP)	Taux d'exécution
962 01 – Ressources humaines	155,00 M	154,20 M	99,48 %
962 02 – Rémunération et charges	34 332,48 M	33 573,30 M	97,79 %

Total mission 962	34 487,48 M	33 727,49 M	97,80 %
-------------------	-------------	-------------	---------

Les dépenses exécutées en matière de charges de personnel s'élèvent à 33,57 milliards FCFP en 2025, en recul de 494,51 millions FCFP (-1,79 %) par rapport à 2024, malgré la mise en œuvre de plusieurs mesures de revalorisation (grilles indiciaires, valeur du point d'indice portée de 1 060 à 1 080).

Structure des crédits exécutés par statut :

Statut d'agent	Part des crédits mandatés
Fonctionnaires publics PF (FPT)	65,54 %
Agents non titulaires (ANT)	18,97 %
Agents non fonctionnaires de l'administration (ANFA)	9,95 %
Autres statuts (FEDA, ENIM, EMF...)	5,54 %

La création de la Direction des Talents et de l'Innovation (DTI)

L'année 2025 marque la première année d'existence de la DTI, née de la fusion de trois entités : la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH), la Direction de la Modernisation et de la Réforme de l'Administration (DMRA) et la section Rémunération de la DBF. Cette fusion a permis de centraliser le pilotage des fonctions liées à la paie et aux ressources humaines sous une direction unique.

La réforme de l'Administration : le Projet PEPERU

Au 31 décembre 2025, l'Administration de la Polynésie française se compose de 51 services administratifs, d'une autorité indépendante et de 57 établissements publics.

L'année 2025 a été consacrée à la planification participative de la réforme structurelle de l'administration. Cette démarche s'est articulée en trois phases :

- Phase préparatoire : recensement et cartographie des missions de 41 entités sur 63, identification de chevauchements d'activités, réalisation d'un bilan social RH conjointement avec l'ISPF.
- Phase de mobilisation : les Rencontres du Service Public (1er–3 septembre 2025) ont réuni plus de 250 participants